

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le jeudi 21 février 2008

Imposition d'une commission de conciliation à l'Université de Moncton

Trois associations syndicales et professorales dénoncent la décision du gouvernement libéral

L'Association canadienne des professeurs et professeures d'université, la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick unissent leur voix à celle de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton pour dénoncer la mesure exceptionnelle, adoptée par le gouvernement libéral plus tôt cette semaine, de nommer une commission de conciliation dans le conflit de travail qui oppose l'administration et le syndicat des bibliothécaires et professeurs.

Ces associations tiennent à souligner que ce geste est lourd de conséquences pour les négociations actuelles à l'Université de Moncton et aussi pour toutes les négociations collectives à venir dans la province. « Le gouvernement de Shawn Graham choisit d'intervenir dans un litige avant même que les démarches légales et légitimes, telles un vote de grève, n'aient été faites. Cette décision n'est pas neutre, car elle conforte la position de l'employeur et prive le syndicat des moyens pour atteindre enfin la parité», affirment d'une seule voix Michèle Caron de l'ABPPUM, Greg Allain de l'ACPPU, Jack Vanderlinde de la FAPPUNB et Michel Boudreau de la FTTNB.

Les quatre associations insistent par ailleurs sur la nécessité de respecter le droit à la parité pour les bibliothécaires et professeurs de l'Université de Moncton avec ceux de UNB. « Il est impératif que l'écart salarial qui perdure entre des professeurs d'université francophones et anglophones dans notre province disparaisse une fois pour toutes. Il s'agit là d'une situation inacceptable qui ne devrait même plus exister de nos jours alors que tous les autres professionnels au Nouveau-Brunswick, médecins, infirmières, enseignants francophones et anglophones, reçoivent le même salaire peu importe où ils sont dans la province », ajoutent les représentants des associations.

L'ABPPUM participera néanmoins de façon constructive à la commission de conciliation tout en espérant que la partie patronale fera le nécessaire pour réaliser l'atteinte de la parité avec UNB et freiner l'érosion des programmes d'études.

- 30 -

Renseignements : ABPPUM (506) 858-4509, abppum@umoncton.ca
Présidente, Michèle Caron (506) 863-2124